



Défi familles à biodiversité positive

15 février 2021

Le Parc des Préalpes d'Azur lance, conjointement avec huit autres Parcs naturels régionaux, un défi à destination des familles. L'objectif ? Adopter des gestes simples pour réduire leur empreinte sur la biodiversité, développer les services qu'elle rend, et ainsi gérer l'habitat de façon moins coûteuse.

Les familles retenues bénéficieront d'un accompagnement jusque fin 2022. A travers des ateliers, animations, réunions, les participants progresseront sur différents aspects : la biodiversité, la continuité écologique, la pollution lumineuse, le sol vivant... Il s'agit là des enjeux phares du projet. La démarche vise également à comprendre comment la biodiversité nous rend des services.

Les participants définiront des enjeux qui leur semblent prioritaires. Puis des experts les accompagneront dans la mise en place de solutions pour y répondre. Il peut s'agir d'installer des nichoirs ou hôtels à insectes, mais aussi de concepts plus globaux comme favoriser les pollinisateurs, optimiser l'éclairage, etc.

Les objectifs du projet

- Travailler mutuellement pour accueillir plus de biodiversité
- Préserver le patrimoine naturel « à la portée de chacun »
- Réduire son empreinte biodiversité à l'aide de gestes simples
- Contribuer à un guide de bonnes pratiques à portée nationale

Le saviez-vous ?

La mésange charbonnière permet de lutter contre la chenille processionnaire du pin.

Le compost remplace aisément les engrais onéreux, favorise la vie dans le sol et limite les déchets organiques.

Les arbres absorbent les polluants atmosphériques, le bruit, les eaux de pluie. Ils luttent contre la chaleur en milieu urbain.

Les dates clés

- 1^{er} mars 2021 : fin des inscriptions
- Mise en place des actions en 2021
- Bilan en 2022
- Fin de l'action : 31 octobre 2022

Informations pratiques

Les familles éligibles doivent résider dans l'une des 47 communes adhérentes au Parc. Afin que la démarche ait le plus d'impact possible, les candidatures sont attendues à l'échelle d'un quartier (soit au moins 3 familles par lieu), ou prioritairement en habitat collectif (ex : copropriétés). **Les coûts liés à l'installation de matériel seront pris en charge.** Dès 6-8 ans, les enfants peuvent être associés à la démarche !

Un projet enrichissant, ludique, novateur et créateur de liens avec son voisinage !

Contact presse : Cyrielle Mignot
06 29 36 02 29 - cmignot@pnr-prealpesdazur.fr

Un projet financé par



dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération française des Parcs naturels régionaux

